

ACCUEIL DE LOISIRS

Vacances de printemps

Du lundi 16 avril au vendredi 27 avril 2018



Arnaud CASTEX –Directeur ALSH
Pour la 1ère semaine
Arnaud.castex@cerny.fr
☎ 01 64 57 57 45

Francine GRANDIN - Directrice ALSH
Pour la 2ème semaine
Francine.grandin@cerny.fr
☎ 01 64 57 57 45

Préinscription

Le formulaire de préinscription à retourner **OBLIGATOIREMENT** avant

Le vendredi 6 avril 2018

Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée et sont à retourner à la mairie ou à l'accueil de loisirs.
 - Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées selon le nombre de places disponibles (sauf urgence), ceci afin de préparer au mieux certaines activités et sorties éducatives.
 - La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
 - La journée d'accueil de loisirs débute à 9 heures et se termine à 17 heures, aux tarifs présentés ci-après hors repas.
 - Un accueil est prévu de 7h à 9h le matin et de 17h à 19h le soir au tarif de 1,22€ la ½ heure.
 - Les frais de restauration s'élèvent à 3.32€ par jour et par enfant en plus du tarif journalier.
- Une facture sera envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.
Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée est facturée.

Le nombre de places étant limité pour les sorties, les inscriptions exceptionnelles ne seront prises en considération qu'après celles des enfants inscrits dans les délais.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 16		Semaine 17	
Lundi 16 avril		Lundi 23 avril	
Mardi 17 avril		Mardi 24 avril	
Mercredi 18 avril		Mercredi 25 avril	
Jeudi 19 avril		Jeudi 26 avril	
Vendredi 20 avril		Vendredi 27 avril	

Tarifs Accueil de loisirs au 1^{er} septembre 2014

Quotients		Tarifs journaliers			
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
N° 1	Moins de 170 €	3.83 €	3.13 €	2.78 €	2.42 €
N° 2	De 170 € à moins de 295 €	6.32 €	5.36 €	4.89 €	4.41 €
N° 3	De 295 € à moins de 425 €	8.71 €	7.52 €	6.92 €	6.33 €
N° 4	De 425 € à moins de 550 €	11.20 €	9.76 €	9.03 €	8.31 €
N° 5	De 550 € à moins de 1 070 €	13.27 €	11.62 €	10.80 €	9.97 €
N° 6	Plus de 1 070 €	17.01 €	14.99 €	13.98 €	12.97 €

♦Le quotient familial calculé avec votre n° allocataire CAF ou votre avis d'imposition N-2

$$QF = R/P/12$$

R = Revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2 ou ressources CAF

P= étant le nombre d'enfants à la charge du foyer, sachant qu'en cas de famille monoparentale, le 1^{er} personne compte pour deux.

♦Veuillez-vous reporter au tableau ci-dessus, indiquant le tarif journalier de l'accueil de loisirs :

Le Conseil municipal a fixé, par délibération n°2014/VI/3-7.1 du 12 juin 2014, le tarif journalier de l'accueil de loisirs pour les familles extérieures à Cerny à 31.95 €, sauf pour les habitants de Baulne avec laquelle la commune de Cerny a conventionné.

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire) :